

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Stéphane Pimbert
Directeur général de l'INRS

ÉQUIPE DE RÉDACTION

Antoine Bondéelle
Rédacteur en chef, INRS
Sandrine Pierrat
Secrétaire de rédaction, INRS
Taina Grastilleur, Maud Foutieau
Corrections
Amélie Lemaire,
Valérie Latchague-Causse
Maquettes et infographies, INRS
Nadia Bouda
Iconographe, INRS
Sandrine Voulyzé
Chargée de fabrication, INRS
Nadège Marmignon
Assistante, INRS

COMITÉ ÉDITORIAL

Antoine Bondéelle, Sandrine Pierrat
Équipe de rédaction, INRS
Benoît Courrier
Direction des Études
et de la recherche, INRS
Patrick Laine
Chef du département Expertise
et conseil technique, INRS
Fahima Lekhchine
Chef du département Information
et communication, INRS
Lionel Limousy
Chef du département Ingénierie
des équipements de travail, INRS
Jean Theurel
Chef du département Sciences
appliquées au travail et aux
organisations, INRS
Jérôme Triolet
Direction des Applications, INRS
Delphine Vaudoux
Responsable du pôle
Publications périodiques, INRS

ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO :

Guillaume Antoine, Sébastien Bau,
Jean-Christophe Blaise,
Myriam Bouslama, Mélanie Buret,
Sarah Burzoni, Célia Callois,
Jennifer Clerté, Benoît Courrier,
Jérôme Daubech, Thierry Delbaere,
Virginie Drean, Olivier Dufaud,
Williams Estève, Marjorie Fougère,
Cyril Gehl, Nathalie Grova,
Corinne Grusenmeyer,
Baninia Habchi, Audrey Humbert,
Agnès Janès, Sébastien Jacquinet,
Jennifer Klingler, Juliette Kunz-Iffli,
Luc Laborde, Sullivan Lechêne,
Marie Lecler, Emmanuel Leprette,
Pierre-Nicolas Mauger,
Esther Monnoyer, Laurent Paris,
Bastien Pellegrin, Aurélie Périssé,
Benoît Sallé, Jean-François Sauvée,
Marie-Astrid Soenen,
Joséphine Steck, Jonathan Terroir,
Nicolas Trevisan, Benjamin Truchot,
Maëlis Vayssié, Nicolas Veith,
Alexis Vignes, Anja Vomberg,
Günther Weise, Benno Weinberger,
François Zimmermann,
les relecteurs internes de la revue,
les pôles Information juridique
et Traductions de l'INRS, ainsi que
les photographes cités.

Photo de couverture :
© Vincent Nguyen pour l'INRS / 2019

L'édito de...

MARJORIE FOUGÈRE, directrice des Études et de la recherche, INRS



© Olivier Rémy / INRS / 2026

Chaque jour, en moyenne, une explosion se produit dans le milieu industriel en France. Les effets peuvent être dévastateurs, tant sur le plan humain que matériel. Parmi les secteurs industriels les plus exposés figurent ceux qui utilisent ou génèrent des produits chimiques (raffinerie, chimie fine...) ou des poudres ou poussières (industrie du bois, des métaux, de l'agroalimentaire...). La prévention du risque d'explosion fait l'objet d'une réglementation spécifique, dite « ATEX » (atmosphères explosives) que l'employeur doit appliquer dans son entreprise. Elle s'appuie sur les principes généraux de prévention édictés par le Code du travail. Les incendies, eux, sont plus fréquents et touchent des entreprises de toutes tailles et de tous secteurs.

Si le nombre de victimes directes (blessures ou décès par brûlure ou intoxication par les fumées) reste heureusement relativement faible, les conséquences socio-économiques, tant directes (dégâts matériels, pertes de production...) qu'indirectes (perte de clientèle, périodes de chômage technique, incertitudes sur l'activité...) peuvent être considérables. La destruction par le feu d'un établissement entraîne très souvent sa fermeture définitive : c'est le cas pour deux entreprises sur trois après un incendie majeur. La prévention des risques d'incendie est donc fondamentale et doit intervenir le plus en amont possible, dès la conception et l'implantation des locaux, ou dès la mise en place d'un nouveau procédé de production. L'employeur doit tenir compte des exigences du Code du travail, auxquelles peuvent éventuellement s'ajouter d'autres réglementations, selon la nature des activités exercées et le type de structure (ICPE : installation classée pour la protection de l'environnement, ERP : établissement recevant du public...), mais aussi des bonnes pratiques et règles de l'art. L'avènement de nouveaux procédés concourant à la réduction des émissions de gaz à effets de

« Deux entreprises sur trois cessent définitivement leur activité après un incendie majeur. La prévention des risques d'incendie est donc fondamentale. »

serre génère de nouvelles situations de travail et des risques émergents, qui nécessitent d'adapter la démarche de prévention. Pour se faire accompagner dans cette démarche, les entreprises peuvent faire appel à différents interlocuteurs, parmi lesquels les représentants des Carsat / Cramif / CGSS. Le dossier de ce numéro est consacré à la prévention des risques

d'incendie et d'explosion. L'INRS, pour le compte du réseau Assurance maladie – Risques professionnels, propose une offre d'information dédiée à ces risques, afin d'aider les entreprises à mieux les prévenir. Ces ressources sont notamment détaillées dans le premier article de ce dossier : des supports communs à tous les secteurs d'activité, mais aussi des publications spécifiques, portant sur les générateurs d'aérosols, les industries du bois, de l'aluminium, les installations de méthanisation, les stations-services, les équipements utilisant du gaz (véhicules, bouteilles...), les cabines de peinture, etc. Ce dossier aborde également les risques incendie et explosion liés à des technologies plus récentes, tout particulièrement concernées par ces risques : production d'hydrogène par électrolyse, utilisation et recharge de batteries lithium-ion... Il présente pour finir des démarches et méthodes innovantes de prévention, proposant un large éventail de solutions pour mieux prévenir les incendies et les explosions sur les lieux de travail. L'INRS et le réseau prévention poursuivent un même objectif : donner aux entreprises les moyens de prévenir ces événements aux conséquences potentiellement dévastatrices.